

Département  
du Nord

Canton de  
WORMHOUT

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents

de votants

15
12
15

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE TERDEGHEM

Du 21 octobre 2021

Arrondissement de  
DUNKERQUE

Commune de  
TERDEGHEM

N° 42/2021

N° 42/2021

Election de  
Délégués au  
Conseil  
Communautaire  
définitif issu des  
élections  
municipales  
Communauté de  
Communes de  
Flandres  
Intérieure

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient présents : Virginie DELESTRE, François PATOU, Florence GIBault, Dorothée MALESYS, Jean-François DEMON, Ludovic SAMSOEN, Laurent CAILLIAU, Arnaud PARENT, Frédéric EECKHOUT, Brigitte VERHILLE, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas NUNS**

**Pouvoirs :**

**Jean-Paul GIRAUDET donne pouvoir à Nicolas NUNS  
Carole DELAETER donne pouvoir à Dorothée MALESYS  
Florence VERNIEST donne pouvoir à Virginie DELESTRE**

**Secrétaire de séance : Marie-Josèphe SANTRAIN**

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013, une nouvelle Communauté de Communes est créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 issue de la fusion des communautés de communes : CC du Pays de Cassel, CC du Pays des Géants, CC de l'Houtland, CC de la Voie Romaine, CC Rurale des Monts de Flandre, CC Monts de Flandre – Plaine de la Lys (sans Saily), SIVU de Bailleul, et avec rattachement des trois communes « isolées » de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel.

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2013 actant la dénomination de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes : CC du Pays de Cassel, CC du Pays des Géants, CC de l'Houtland, CC de la Voie Romaine, CC Rurale des Monts de Flandre, CC Monts de Flandre – Plaine de la Lys (sans Saily), SIVU de Bailleul, et avec rattachement des trois communes « isolées » de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel – « Communauté de Communes de Flandre Intérieure ».

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Conseil Communautaire définitif issu des élections municipales :

**Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, désigne**

<b>CANDIDATS AU POSTE DE DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>Madame Virginie DELESTRE Maire de TERDEGHEM</b>
--	--

La déléguée titulaire est :

**Déléguée**      Votants : 15  
**Titulaire**      Blancs ou nuls : 0  
                         Exprimés : 15

Madame Virginie DELESTRE a obtenu : 15 voix

**Madame Virginie DELESTRE, Maire de TERDEGHEM est désignée déléguée titulaire.**

<b>CANDIDATS AU POSTE DE DELEGUE SUPPLEANT</b>	<b>Monsieur François PATOU 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de TERDEGHEM</b>
--	---

Le délégué suppléant est :

**Délégué**      Votants : 15  
**Suppléant**    Blancs ou nuls : 0  
                         Exprimés : 15

Monsieur François PATOU a obtenu : 15 voix

**Monsieur François PATOU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de TERDEGHEM est désigné délégué suppléant.**

**Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Sous –  
Préfecture de  
DUNKERQUE le  
03/11/2021 et  
publication  
le 03/11/2021.  
Le Maire**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Virginie DELESTRE



**V.DELESTRE**

